

Secteur STAGIAIRES

stagiaires@bordeaux.snes.edu

François Boudet : 06 79 96 62 26

Maitane Cocagne : 06 12 51 76 56

Lettre d'information n°1

Bonjour,

Félicitations pour la réussite du concours et l'affectation dans l'académie de Bordeaux.

Le secteur stagiaires du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux présent à vos côtés !

Le SNES-FSU est le seul syndicat qui est organisé avec un secteur "stagiaires" spécifique où deux militants sont disponibles pour répondre aux mails et appels toute l'année. Nous serons également présents à l'INSPÉ à Mérignac les jeudis et vendredis midi pour diffuser quelques informations clés et répondre aux questions durant toute l'année.



Sans adhérent·e, pas de militant·e pour répondre aux questions... Pour celles et ceux qui n'ont pas encore adhéré, c'est possible de le faire en ligne grâce au lien suivant :

[Adhérer au SNES-FSU](#)

Chaque année le SNES-FSU syndique entre un tiers et la moitié des 300 stagiaires du second degré sur l'académie (hors EPS et PLP). Notre travail et notre expertise sont reconnus pour l'affectation en stage, la procédure de classement financier, la première mutation pour les phases inter-académique en novembre et intra-académique en mars, pour le suivi de toute la procédure de titularisation, ainsi que pour toutes les autres problématiques liées à la formation ou aux relations dans l'établissement.

Contacteur son établissement pendant l'été

Les affectations étant connues après la fermeture des établissements, il est souvent peu aisé de connaître avant la fin août les informations essentielles à sa prise de fonction : contact avec le tuteur, niveaux d'enseignement, manuels utilisés, etc.

Le SNES-FSU met tout en œuvre pour vous permettre d'avoir accès à ces informations durant l'été grâce à la principale force du syndicat : notre réseau de syndiqués et militants dans un maximum d'établissements. Le SNES-FSU, syndicat très largement majoritaire dans le second degré propose aux stagiaires adhérents de contacter le responsable syndical de leur établissement.

Dans l'espace adhérent du site du SNES, vous trouverez une "tuile" "ma demande de mutation", avec l'énoncé "indiquez votre affectation pour la rentrée 2023". Un mail est envoyé quand vous remplissez vos informations et vous devez être recontacté.es. Si la réponse tarde, recontactez le secteur stagiaire du SNES-FSU Bordeaux (contacts en



bas du mail) pour que la prise de contact passe par d'autres collègues de l'établissement.

Contester son affectation

Les affectations étant communiquées 48h avant la fermeture du rectorat, les services sont en général très peu enclin à accorder des modifications, alors que certaines situations personnelles sont très préoccupantes.

Chaque année, nous intervenons à la réouverture du rectorat fin août pour faire avancer ces situations. Nous avons déjà demandé une audience pour le 22 ou 23 août pour faire le point sur les modifications d'affectation possibles. Nous savons que c'est tard, mais dans les prochaines heures les services du rectorat seront beaucoup trop hermétiques à tous les arguments, et la période de reprise fin août est beaucoup plus propice aux ajustements.

Si vous souhaitez vraiment obtenir une autre affectation, contactez dès maintenant votre DPE en précisant toutes les raisons qui rendent compliquées voire impossible l'exercice du stage en l'état, et transmettez nous ces informations pour que nous constituions les dossiers à porter les 22 ou 23 août au rectorat.



Procédure de classement financier

La procédure de classement permet de prendre en compte des services antérieurs dans l'enseignement, la fonction publique ou dans le privé hors enseignement, pour votre avancement de carrière. Les documents pour faire une demande de classement financier sont à trouver sur le [site du rectorat](#)



La procédure de classement est à rendre au rectorat **avant le 15 septembre** donc vous pouvez profiter de l'été pour commencer à rassembler les documents justifiant de vos services antérieurs. Après plusieurs années de travail syndical, nous avons obtenu de bien meilleurs prises en charge des services de contractuels et d'ancienneté dans le privé, qui doivent être rendues publiques par décret cet été. Dans un mail fin août nous ferons la liste des modifications gagnées par le syndicat et vous proposerons un accompagnement pour la procédure et le calcul de votre reprise d'ancienneté. D'ici là, pour toute question, contactez nous par mail.

Profitez bien de ces vacances bien méritées après une année chargée.

Les militants du secteur stagiaires restent à votre disposition par appel ou mail tout l'été.

Par mail : stagiaires@bordeaux.snes.edu

Par téléphone : François : 06 79 96 62 26 - Maitane : 06 12 51 76 56

Adhérer au SNES-FSU

SNES-FSU section académique de Bordeaux

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | s3bor@snes.edu

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

